



Sommaire de la fonction d'éducatrice spécialisée /éducateur spécialisé

L'éducateur ou l'éducatrice spécialisé·e collabore avec les gestionnaires d'installation et tous les membres du personnel, voit à l'aménagement, au fonctionnement général, à l'application des règlements internes et en lien avec la réglementation ainsi que le programme éducatif du ministère de la Famille.

Principales responsabilités

L'éducateur·trice spécialisé·e intervient auprès d'enfants de 0 à 5 ans. Sa principale fonction consiste à offrir aux enfants qui présentent des besoins particuliers ou qui vivent dans des contextes de précarité socio-économique, des services éducatifs de qualité en vue de leur assurer la santé, la sécurité, le développement, la réussite éducative, le bien-être et l'égalité des chances.

L'éducateur·trice spécialisé·e doit mettre en place des approches et des mesures pour permettre l'intégration et l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers.

Compétences recherchées

- Offrir des stimulations aux enfants ayant des besoins particuliers.
- Soutenir et conseiller l'éducateur·trice du groupe de l'enfant concerné.
- S'assurer que l'intégration de l'enfant dans son groupe se déroule dans le respect.
- Communiquer avec la gestionnaire d'installation sur les retards possibles d'un enfant.
- Être attentif ou attentive aux craintes et aux besoins des parents, et les conseiller au besoin.

- Organiser des activités qui favorisent l'apprentissage et le développement (physique, cognitif, affectif, social et moral) de l'enfant.
- Rédiger les documents appropriés tenant note de l'évolution de l'enfant.
- Savoir entretenir des partenariats et collaborer.
- Intégrer les enfants qui ont des besoins particuliers.
- Savoir observer, planifier et organiser des actions éducatives selon diverses intentions éducatives qui tiennent compte des besoins des enfants pour favoriser un développement global et harmonieux.
- Savoir assurer la santé et la sécurité.

Profil recherché

- Diplôme d'études collégiales avec une spécialisation en techniques d'éducation spécialisée ou en rééducation institutionnelle d'une école reconnue par le ministère de la Famille.
- Certificat de secourisme « Urgence garderie – Gestion des allergies sévères (GAS) ».
- Déclaration d'antécédents judiciaires valide en lien avec l'emploi.
- Connaissance du programme éducatif.
- Autonomie, créativité et esprit d'équipe.